

Mot du maire

Nous tenons à remercier les citoyens pour leurs présences et implications positives lors des séances du conseil. Nous comprenons la situation désagréable et difficile de recevoir une facture ou un compte de taxes avec certaines hausses de coût. Toute l'équipe travaille fort pour contrôler les coûts afin que chaque dépense soit bien justifiée.

Nous sommes toujours en attente du rendez-vous avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation organisée par le député Monsieur Mathieu Rivest suite à la pétition organisée par certains citoyens du secteur de la Route 132 et du Carré Saint-Louis qui a été déposée à la dernière séance, nous tenons à les remercier.

Au plaisir de vous revoir à la prochaine séance qui aura lieu le mardi 2 avril 2024.

Jean-François Pelletier,
Maire

Séance du Conseil municipal

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra **le mardi 2 avril 2024 à 20 h**, à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est.

Balade en famille au Boisé Beaupré

Venez marcher et profiter du plein air!

Tire d'érable sur place!

**Ce dimanche 10 mars de 13 h à 16 h, au Boisé Beaupré
(mise à jour)**

Breuvages chauds sur place, entrée libre et gratuite

Une initiative de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en collaboration avec la Ville de La Pocatière, le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière et Restaurant Mikes La Pocatière.

Conférences matinales pour les 55 ans et plus à l'Auberge Cap Martin

Le vendredi 15 mars de 9 h à 10 h 30

Dans le cadre du mois de la nutrition, Mme Caroline Ouellet, Dt.P. Nutritionniste-Diététiste, fera le tour des éléments clés pour mettre en place et maintenir une saine alimentation à travers les années. Elle parlera aussi des nouveautés du marché.

Le jeudi 11 avril 2024 de 9 h à 10 h 30

Le sujet présenté par Sarah-Maude Beaulieu de la pharmacie Familiprix portera sur les nouveaux services en lien avec la loi 31. En effet, l'adoption en mars 2021 du projet de loi 31 permet aux pharmaciens québécois d'offrir certains services jusqu'alors réservés à d'autres professionnels de la santé.



Lieu : Auberge Cap Martin

**Le coût de participation est de 10 \$,
déjeuner inclus.**

**Inscription requise au plus tard le mardi
précédent la conférence au 418 856-3192 ou**

par courriel à agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com

Limite de 30 personnes par conférence

Parlons réglementations

Règlement sur les conteneurs en zone résidentielle

Il pourrait être tentant pour certains citoyens de mettre des conteneurs maritimes sur leurs terrains pour entreposer du matériel. Nous retrouvons dans le règlement de construction # 166 de la municipalité les dispositions concernant ce sujet :

À l'article 3.1.1 - Constructions prohibées :

L'emploi de wagons de chemin de fer, de tramway, d'autobus ou autre véhicule désaffecté de nature comparable est interdit à toute fin, sauf en zone agricole « A » ou agroforestière « AF ».

Donc, encore une fois il est important de bien s'informer auprès de la municipalité pour voir qu'est-ce qu'on peut installer sur notre terrain.

Pour les propriétaires ayant reçu une lettre d'avis demandant de corriger la situation en lien avec ce règlement, un suivi sera fait en avril.

Règlement # 210 sur les animaux

Article 6 Contrôle

Tout chien ou chat gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Article 8 Licence obligatoire

Nul ne peut garder un chien vivant habituellement à l'intérieur des limites de la municipalité, à moins d'avoir obtenu au préalable une licence auprès de la Municipalité. Cette obligation ne s'applique qu'aux chiens ayant plus de trois (3) mois d'âge.

Article 11 Coût

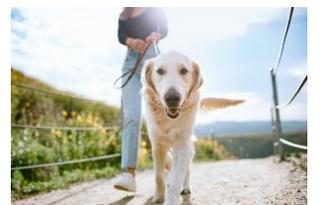
La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de 10 \$ pour chaque chien. Cette somme n'est ni divisible ni remboursable.

Article 12 Demande de licence

Article 12-A La demande de licence doit être présentée sur le formulaire fourni par la municipalité.

Article 20 - Laisse

Un chien doit être porté ou conduit par son propriétaire ou gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux (2) mètres, sauf lorsque le chien se trouve dans les limites de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances, dans ce dernier cas, l'article 6 s'applique.



Article 7.1 du règlement 210.A - Nombre maximal

Il est interdit de garder plus de trois chiens dans une unité d'occupation incluant ses dépendances. Malgré ce qui précède, si un chien met bas, les petits peuvent être gardés pendant une période n'excédant pas trois (3) mois à compter de la naissance.

Garages temporaires (abri d'auto d'hiver)

En vertu du Règlement de zonage # 164, article 4.2.2.1 au paragraphe 6, les garages temporaires (abri d'auto d'hiver) sont autorisés qu'entre le 15 octobre d'une année et le premier mai de l'année suivante. Une tournée d'inspection sera faite par l'inspecteur municipal après le 1^{er} mai 2024. Toute infraction au présent règlement rend le contrevenant passible d'une amende d'au moins cent (100 \$) dollars et les frais, s'il y a lieu.



20 | Tout ce qu'il faut savoir 24 | sur vos écocentres !

L'écocentre n'est PAS un dépôt ! Notre priorité?
• le réemploi • le recyclage • la revalorisation •

La Pocatière

410, 14^e rue Bérubé

**OUVERT DU 9 AVRIL
AU 16 NOVEMBRE 2024**

**Mardi au samedi
8 h 00 à 16 h 00**

Saint-Pascal

236, avenue du Parc

**OUVERT DU 10 AVRIL
AU 16 NOVEMBRE 2024**

**Mercredi au samedi
8 h 00 à 16 h 00**

Saint-Alexandre- de-Kamouraska

619, Route 289

**OUVERT DU 11 AVRIL
AU 16 NOVEMBRE 2024**

**Jeudi (jusqu'à 31 oct.)
8 h 00 à 16 h 30**

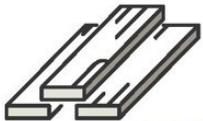
**Jeudi (à partir du 7 nov.)
8 h 00 à 16 h 00**

**1^{er} et 3^e samedis du mois
8 h 00 à 12 h 00**

OBLIGATOIRE

**Séparer vos matières AVANT
d'arriver à l'écocentre.**

• **IMPORTANT** : Présentez-vous au plus tard 15 min. avant la fermeture •
Les dates et heures d'ouverture sont susceptibles de changer en fonction des conditions météorologiques.
Consultez notre site web ou notre page Facebook pour les dernières mises à jour.



ON NE GASPILLE PAS LE BOIS, ON LE TRIE !

Tout ce qui est en bois doit être regroupé : 2x4, tiroirs, palettes, portes, fenêtres ancestrales, etc. (métréminé à part)



Récupération et vente de meubles, petits objets et matériaux de construction usagés.
Venez voir notre inventaire directement à l'écocentre!
Plus d'informations sur ecochantier.ca.



APPORTEZ
VOTRE PREUVE
DE RÉSIDENCE.

✓ Matières acceptées SANS FRAIS

- Métaux
- Appareils ménagers, électriques et électroniques
- Bois (bois de construction, meubles, bran de scie, portes et fenêtres, palettes, etc.)
- Résidus verts (gazon, feuilles, plantes non envahissantes)
- Agrégats (brique, béton, asphalte et terre non contaminée)
- Résidus domestiques dangereux bien identifiés (huiles, solvants, acides, pesticides, produits d'entretien ménager, etc. en contenant étanches, aérosols, piles, néons, fluocompactes)
- Bonbonnes de propane (max 30 lbs)
- Pneus sans jantes (moins de 48,5 po), batteries d'autos
- Matériaux secs (bardeau d'asphalte, gypse, mélamine, vitres, lavabos, céramique, CANEXEL, clôtures à neige, fibrociment, plancher flottant, etc.)

💰 Matières acceptées AVEC FRAIS

Pour connaître les frais applicables : www.co-eco.org

- Branches
- Meubles rembourrés, matelas et sommiers
- Douches ou baignoires en acrylique ou fibre de verre
- Revêtement de vinyle, panneaux et laines d'isolation, papiers goudronnés, tapis, prélatars
- Pièces et toiles de piscine, bâches, abris d'auto, produits en plastique non recyclable

✗ Matières REFUSÉES

- Résidus d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle
- Déchets domestiques
- Pneus de tracteurs et de camions
- Plantes exotiques envahissantes, terre contaminée et souches d'arbre
- Vêtements, textiles
- BPC, amiante
- Feux d'artifice, explosifs, armes et munitions
- Résidus domestiques dangereux de plus de 20 L
- Médicaments, seringues et tous produits médicaux ou vétérinaires
- Carcasses d'animaux

Appareils électroniques
Les écocentres de la MRC sont des points de dépôt officiels du programme Recycler mes électroniques^{MEC}.



Pour plus d'informations
co-eco.org
1 888 856-5552 - option 1
418 856-2628 - option 1

**SOIRÉE HOMMAGE
AUX BÉNÉVOLES
DU MILIEU POCATOIS**

17 avril au Centre Bombardier
17 h 30 - Ouverture des portes
18 h - Souper

Inscription avant le 10 avril
418 856-3394, poste 1102
ou 418 856-3192

Je Bénévole
fca@q
Fédération des
Centres d'action laïque
du Québec

La Pocatière

Sainte-Anne
de-la-Pocatière

La Mosaïque – Bibliothèque de La Pocatière

Club de jeux de société : les mercredis 20 mars, 3 avril et 17 avril, de 18 h 30 à 21 h 30

Débutant ou expérimenté, seul ou en groupe, tout le monde est bienvenu! Apportez vos jeux ou découvrez ceux de La Mosaïque et choisissez à quoi vous jouer! Ouvert aux 16 ans et plus. Gratuit
Facebook: @Clubdejeuxlapoc

La Tribune Poésie : Micro ouvert et invitées

Dates (JEUDIS) : 14 mars, 18 avril et 16 mai, de 18 h 30 à 21 h 00
Venez lire vos Contes, Fables, Poèmes ou autres Écrits atypiques.

Admission libre

Inscription pour les lecteurs/lectrices seulement :

Yvan Lévesque : 1 (450) 492-2455

Lynda Lévesque : 1 (514) 376-2199

Espace expo : Caro Perreault expose à La Pocatière

Vernissage de l'exposition « Histoires d'eau » par Caro Perreault le mercredi 13 mars de 17 h à 19 h à La Mosaïque – Bibliothèque de La Pocatière,



C'est dans un air de printemps hâtif que nous découvrirons les œuvres de cette artiste de Sainte-Louise. Au sein de forêts denses, ses rivières semblent vivantes. C'est le cœur battant que nous explorerons ses paysages animés et lumineux.

Prenez note que l'exposition se terminera le 8 mai 2024.

Source : Manuelle Mainguy et Hélène Desjardins, pour le Comité d'exposition

Gestion du stress avec les huiles essentielles

Samedi 16 mars à 10 h, pour adultes

Venez apprendre à mieux gérer votre stress avec les huiles essentielles Pour inscription : Edith Massé edithmasse@gmail.com

Lettres attachées avec Sarah Hébert

Samedi 23 mars à 14 h, pour adultes

Le projet d'écriture Lettres attachées se déplace d'une bibliothèque à l'autre dans les régions du Québec. Ces rencontres seront diffusées à La Mosaïque. Chaque mois un artiste québécois offrira un atelier de création teinté de son univers.

L'heure du conte spécial Pâques

Samedi 23 mars à 10 h 30, pour enfants

Un conte à thématique de Pâques vous sera raconté de 10h30 à 11h suivi d'un petit bricolage

Heures d'ouverture de La Mosaïque – Bibliothèque de La Pocatière: les mardis et mercredis de 13 h à 18 h, les jeudis de 16 h à 20 h et les samedis de 10 h à midi.